



Bruxelles, le 24 février 2022

CM 1900/1/22  
REV 1

DRS

### COMMUNICATION

#### CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

Correspondant:	companylaw@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.6080
Objet:	Vidéoconférence informelle des membres du groupe Droit des sociétés
Date:	3 mars 2022
Heure:	10:00
Lieu:	Videoconference 1+1

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la Directive (EU) 2019/1937 (Documents 6533/22 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 + ADD 4 + ADD 5 + ADD 6)
  - Présentation de la Commission sur l'analyse d'impact
  - Présentation de la Commission sur la proposition
3. Divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des Délégués.